

BTS ÉCONOMIE SOCIALE FAMILIALE

CONNAISSANCE DES POLITIQUES SOCIALES

SESSION 2011

Durée : 5 heures

Coefficient : 5

Matériel autorisé :

- Toutes les calculatrices de poche y compris les calculatrices programmables, alphanumériques ou à écran graphique à condition que leur fonctionnement soit autonome et qu'il ne soit pas fait usage d'imprimante (Cirulaire n°99-186, 16/11/1999).

**Dès que le sujet vous est remis, assurez-vous qu'il est complet.
Le sujet se compose de 7 pages, numérotées de 1/7 à 7/7.**

BTS ÉCONOMIE SOCIALE FAMILIALE		Session 2011
Connaissance des politiques sociales	Code :	Page : 1/8

« Afin de répondre à une problématique de garde d'enfant des bénéficiaires de minima sociaux et d'isolement des personnes âgées, la Maison d'accueil multiservice de T. regroupe dans un même lieu une crèche, un accueil de jour pour les seniors et un espace d'activités, animés par des personnels en insertion. Le tout, dans une dynamique intergénérationnelle. »

Source : <http://www.apriles.net>

Questions :

Question 1 : Analyser ce choix précis d'une réponse apportée dans le cadre des politiques sociales, compte tenu des publics concernés.

Question 2 : Montrer que l'association tant sur le plan de son fonctionnement que de la mise en œuvre de ses activités s'inscrit dans une logique partenariale.

Annexes :

Annexe 1 : « Une maison d'accueil et d'insertion pour les plus petits comme pour les plus âgés ». (Source : <http://www.apriles.net>).

Barème :

Question 1 : 11 points.

Question 2 : 6 points.

Clarté et rigueur de l'expression écrite et de la composition : 3 points.

BTS ÉCONOMIE SOCIALE FAMILIALE		Session 2011
Connaissance des politiques sociales	Code :	Page : 2/8

Annexe 1 : Une maison d'accueil et d'insertion pour les plus petits comme pour les plus âgés

Mis à jour le : 12-11-2009

Type d'actions :

- Liens intergénérationnels
- Petite enfance, modes de garde
- Soutien aux aidants
- Vie des séniors
- Participation des habitants
- Bénévolat

Région : Provence-Alpes-Côte d'Azur

Porteur(s) de l'action :

Association Mami – Maison d'accueil multiservice intergénérationnelle

Objectif(s) et bref descriptif :

Afin de répondre à une problématique de garde d'enfant des bénéficiaires de minima sociaux et d'isolement des personnes âgées, la Maison d'accueil multiservice de T. regroupe dans un même lieu une crèche, un accueil de jour pour les seniors et un espace d'activités, animés par des personnels en insertion. Le tout, dans une dynamique intergénérationnelle.

Origine(s) :

En 2003, face aux difficultés constatées chez les 24 000 bénéficiaires du RMI du Var, le Conseil général mandate le Centre départemental d'insertion sociale (CEDIS) spécialisé dans l'accompagnement des allocataires de minima sociaux, pour identifier les freins à l'insertion professionnelle de ce public. Il ressort de l'étude menée auprès de 8000 d'entre eux, qu'un quart ne peut s'engager dans des démarches actives d'insertion car ils ne disposent pas de mode de garde pour leurs enfants (l'offre connaissant une forte disparité géographique) et que 5% (soit plus de 400) connaissent des contraintes liées à la charge de leurs parents âgés ou dépendants.

Le Conseil général demande alors au CEDIS de réfléchir à l'élaboration de solutions concrètes pour lever ces freins. Pour répondre à cette sollicitation, le Centre départemental va organiser avec un groupe de Rmistes et une équipe de vidéastes, un voyage d'études à travers la France qui passera notamment par Valenciennes. Là-bas, ils découvrent le service de crèche itinérante mis en place par la ville : un véhicule équipé de matériels d'accueil et d'animation et transportant le personnel d'encadrement se déplace de quartiers en quartiers et s'adosse à un local municipal (ou autre). À leur retour, le film du "voyage" est présenté au Conseil général qui décide de soutenir une expérimentation sur sept communes du département, avec pour principe d'offrir des places de crèches aux bénéficiaires de minima sociaux.

Fort de cette première expérimentation et de l'impact positif constaté en 2004, le

BTS ÉCONOMIE SOCIALE FAMILIALE		Session 2011
Connaissance des politiques sociales	Code :	Page : 3/8

Conseil général décide de soutenir son extension au département. Les acteurs du Cedis créent alors l'association MAMI en vue de porter des projets de crèches pour les bénéficiaires, avec des bénéficiaires et dans une optique intergénérationnelle, les animations proposées associant dans la mesure du possible des personnes âgées du territoire. Cette même année, la ville de T. particulièrement sensibilisée à la question de l'isolement des personnes âgées (au lendemain de la meurtrière canicule de 2003) se mobilise pour trouver des locaux à l'association Mami en vue d'implanter une structure multiservice intergénérationnelle sédentaire en plein cœur de T.. Elle fournit gracieusement d'anciens bâtiments des services de jardinage et leur terrain pour le projet. Le 24 septembre 2004, l'établissement ouvre ses portes.

Description détaillée :

Comme l'ensemble des initiatives (itinérantes ou sédentaires) portées par l'association, la maison d'accueil multiservice intergénérationnelle Jardin Alexandre 1er de T. a pour objectif de fournir un mode de garde aux publics prioritaires grâce à des services réalisés par des personnels en insertion professionnelle à travers une approche intergénérationnelle. Ainsi, l'établissement du centre de T., réunit sur un même lieu, un accueil junior Multiservice (crèche, halte-garderie), un centre de jour pour les seniors et un espace multi activité pour tous, dont les services sont assurés par une équipe qui rassemble jusqu'à 50% de personnels eux-mêmes en insertion.

L'offre de garde petite enfance est réservée en priorité aux personnes bénéficiaires des minima sociaux et chômeurs longue durée. Ainsi, la crèche halte-garderie agréée par la PMI peut accueillir jusqu'à 65% d'enfants de bénéficiaires. Le reste des 24 places est disponible pour tout parent avec la volonté d'effectuer une mixité sociale entre les bénéficiaires souvent exclus et le reste de la population. Les tarifs varient selon les revenus et le nombre d'enfants à charge de 0,45€ à 1,18€ de l'heure.

D'une capacité d'accueil de 15 places, l'espace senior permet d'accueillir deux jours par semaine les personnes âgées à partir de 60 ans et sans limite d'âge, le seul frein étant leur capacité d'autonomie. En effet, non médicalisée, la structure est ouverte aux personnes âgées répondant aux critères d'autonomie des groupes iso-ressources (GIR) 3 à 6. C'est d'ailleurs le Clic niveau 3 qui les oriente vers la MAMI. D'un point de vue tarif, la journée hors repas mais transport compris est facturée 15 euros (8 € la demi-journée). Elle peut le cas échéant être financée par l'APA du bénéficiaire ou par une aide spécifique du Conseil général.

L'espace multi-activité, pouvant accueillir jusqu'à 20 personnes en simultané, est ouvert à chacun, tous âges confondus, à la condition de devenir adhérent de la Mami. Cette plateforme d'activité propose plus de vingt activités du type ateliers de lecture, informatique (et informatique mal voyant), gym douce, bal de jour, chant, sortie, modelage... à la carte. La participation à l'atelier coûte 2,5 € l'heure. Un jardin et un potager permettent également de développer des activités de jardinage.

La structure accueille également un espace de restauration ouvert à tout un chacun à la seule condition d'adhérer à l'association.

Des activités et des projets pour la rencontre entre générations

La Mami Jardin Alexandre 1er se veut un lieu de brassage social et intergénérationnel. Sa position au cœur de T. permet de drainer un public de citoyens de tous âges qui par le partage des activités proposées se rencontrent et créent des liens. Sur les 325 adhérents de l'espace senior et multi activité, on trouve des personnes âgées (dont les plus âgés ont 98 ans), des adolescents et des enfants

BTS ÉCONOMIE SOCIALE FAMILIALE		Session 2011
Connaissance des politiques sociales	Code :	Page : 4/8

mais aussi des "adultes". En outre, il n'est pas rare de rencontrer plusieurs membres d'une même famille qui viennent partager l'une ou l'autre activité telle une mère âgée avec sa fille... Toutes les activités sont proposées aux différents publics sur le mode intergénérationnel sans que, cependant, cela représente une obligation. Les seniors représentent la moitié environ des participants aux activités proposées. En plus des ateliers, Mami Jardin Alexandre 1er propose des sorties culturelles et cinéma ainsi que des visites et "promenades" locales.

En outre, véritable marque de fabrique du lieu, les adhérents sont associés au développement de multiples projets tournés vers l'extérieur : chorale et sa tournée, Téléthon, assemblée générale de l'association, carnaval... Dans cette optique, de septembre 2007 à février 2008, la MAMI a créé le Collectif intergénérationnel Var pour porter un programme d'action de lectures de contes dans les hôpitaux "Raconte-moi une histoire". Des groupes de trois personnes composés de seniors, étudiants et parents sont allés à la rencontre d'enfants ou de personnes âgées hospitalisées pour leur lire un conte à l'approche de Noël. Pour l'occasion, des livrets et DVD de contes ont été créés, une chanson sur l'intergénérationnel composée et enregistrée, un concert organisé... Un programme financé par des partenaires publics (Ville, Conseil général, Comité d'organisation sociale) mais également privés comme des entreprises démarchées par l'association (AG2R, BNG entreprise...). Aujourd'hui, l'activité de visite intergénérationnelle est pérennisée. Et le collectif réunissant associations, lycée, organismes de formation se réunit deux fois par an pour impulser des projets. Ainsi, sur le département, la Mami est devenue le lieu "d'activisme intergénérationnel" qui impulse projets et rencontres avec les "habitants" de la Maison tel un véritable laboratoire expérimental de politique "intergénérationnelle".

Un outil départemental pour l'insertion

Outre la priorité donnée à l'accueil d'enfants de personnes en difficultés sociales, la structure propose une offre d'insertion professionnelle en réservant 50% des postes des espace seniors, enfances, multi activités ou restauration à des allocataire des minima sociaux ou en chômage longue durée. Reconnue d'utilité sociale par la DTEFP(1), en lien avec le PLIE(2), l'ANPE ou les accompagnateurs des services insertion du Conseil général, la Mami accompagne ses employés dans le cadre de formations en alternance diplômantes sur les métiers "porteurs" du secteur en tension du service à la personne. Ainsi, les personnes recrutées en contrat d'avenir (CDD de 3 ans maximum) ou contrat d'accompagnement dans l'emploi (CDD de 18 mois maximum), suivent en alternance une formation ou préparation aux concours CAP petite enfance, auxiliaire de puériculture ou encore aide médico psychologique ou aide-soignante... sans que cette liste de diplômes soit restrictive puisque la maison a pu accueillir des personnels en formation informatique ou restauration (grâce à son restaurant interne dirigé par un formateur gestionnaire en restauration). Enfin, lorsqu'une personne ne parvient pas à l'obtention de son diplôme professionnel tout est fait pour qu'elle obtienne au moins la validation des acquis professionnels.

Ainsi, chaque contrat est un support de mise en œuvre d'une formation. La Mami construit et accompagne le parcours de chaque personne avec pour objectif, non une intégration en interne, mais la recherche d'un CDI à l'extérieur, l'association intervenant comme un tremplin. En terme de résultats, en 2009, les six CAP petite

BTS ÉCONOMIE SOCIALE FAMILIALE		Session 2011
Connaissance des politiques sociales	Code :	Page : 5/8

enfance ont toutes obtenu leur diplôme. En 2008, sur l'activité générale de l'association Mami, 43 salariés en insertion ont suivi 54 formations.

Cet investissement du centre pour l'insertion ("maillon d'une chaîne solidaire" disent ses initiateurs) se retrouve également dans les partenariats mis en place dans le cadre d'un certain nombre d'ateliers qui sont menés en lien avec des chantiers d'insertion. Ainsi, l'atelier potager est organisé avec les travailleurs d'un chantier accueillant des allocataires du RMI sans domicile fixe.

Un pilotage partenarial et un financement mixte

Intégrée dans les contrats d'objectif du Conseil général du Var, l'activité de la Mami est depuis ses débuts menée en partenariat avec l'ensemble des acteurs sociaux du territoire. Son assemblée générale réunit les personnes physiques membres de l'association et bénéficiant de ses services, et les personnes morales : les communes et communautés de communes (coordinateurs petite enfance) concernées par les crèches itinérantes et les institutions contribuant à la mise en œuvre de l'activité - Communauté d'agglomération T. Provence Méditerranée (TPM), Conseil général, Caf du Var – mais aussi des entreprises comme Adoma et des associations.

Son Conseil d'administration qui se réunit quatre fois par an regroupe : le CEDIS, le CIDFF (centre d'information sur la famille et les femmes), Maison de retraite du Lac, Association des Grands parents européens, ARES service à la personne ainsi que des délégations des parents et des seniors clients de l'association.

Enfin, dernière spécificité de la Mami T., son financement qui s'appuie sur 30% de subventions seulement (issues principalement du Conseil général, de la Mairie et de la TPM) contre 70% de ressources liées à son activité, pour un budget global annuel de 847 000 €. L'activité intergénérationnelle de l'espace Multi activité "déficitaire" est financée par les excédents de l'activité crèche halte-garderie.

L'association recherche au quotidien des solutions de rendement pour s'affranchir des subventions publiques. À la Mami, on aime parler de clients pour montrer combien la démarche sociale est initiée dans une volonté d'efficacité et de réponse aux attentes et besoins des individus.

Impact(s) :

- Insertion sociale et professionnelle
- Lutte contre l'isolement des personnes âgées
- Développement de l'offre de garde
- Développement d'une dynamique intergénérationnelle

Partenaire(s) :

Conseil général du Var
Caisse d'Allocations familiales du Var
Mutualité sociale agricole
Caisse régionale d'Assurance maladie Sud-Est
Ville de T.
Communauté d'agglomération de T., Provence, Méditerranée
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

BTS ÉCONOMIE SOCIALE FAMILIALE		Session 2011
Connaissance des politiques sociales	Code :	Page : 6/8

PLIE

Contrat de ville (participation au financement équipement mini-crèche Mami L. B. en 2005)

Equipe politique de la Ville (sur élaboration du diagnostic territorial)

FEDER

Groupe Caisse d'Epargne

Cedis

CIDFF (Centre d'information sur la famille et les femmes)

Maison de retraite du Lac

Association des Grands parents européens

ARES service à la personne

Moyens :

Humains :

Huit équivalents temps plein sur l'activité junior et 6 équivalents temps plein sur l'activité senior.

Financiers :

Charges : 445 000 € (charges accueil junior) + 204 000 (activité senior) + 197 000 € (multi activité) = 846 000 €

Produits : contribution Caf et parents + subvention Conseil général (100 000 €) + prise en charge par le Conseil général de 90 jours par an d'aide sociale aux Personnes âgées (20 000 €) + TPM (prise en charge quatre places Junior et financements formation) + Mairie de T. (30 000 € dont 10 000 € de reversement de la prestation de service enfance) + produits de l'activité Ateliers + produits de l'activité restauration.

Matériels :

Mise à disposition du terrain et des bâtiments par la Ville de T.

(1) DTEFP : Direction Départementale de l'emploi et de la Formation Professionnelle

(2) PLIE : Plan Local d'Insertion par l'Economique

Source : <http://www.apriles.net>

BTS ÉCONOMIE SOCIALE FAMILIALE		Session 2011
Connaissance des politiques sociales	Code :	Page : 7/8

